



**COMITÉ**

**SOCIAL**

**TERRITORIAL**

**CST**

**DURÉE  
DU MANDAT :  
6 ANS**

# NOM DE L'INSTANCE : **Comité Social Territorial**

## COMPOSITION :

Le Comité Social Territorial (CST) rattaché au CDG s'organise en deux collèges, chacun composé de 11 titulaires et 11 suppléants : l'un représentant le personnel, l'autre les collectivités et établissements publics. Sa présidence est assurée par l'autorité territoriale du CDG, ou à défaut par un membre désigné par son conseil d'administration.

**FRÉQUENCE :** 5 séances/ an

## RÔLE CLÉ :

**Présidence :**  
Préside l'instance  
**Secrétariat :** Un secrétaire de séance par collège (élu et OS) est désigné à chaque début de séance

**DURÉE MOYENNE DE LA SÉANCE :** 3h - Une matinée

## ATTENTES ET ENGAGEMENTS :

Préparation



Participation



Disponibilité



## POSTURE ET DÉONTOLOGIE :

Neutralité

Confidentialité

Écoute

Équité

## RÔLE DE L'INSTANCE :

Le Comité Social Territorial (CST), rattaché au CDG, concerne les collectivités et établissements de moins de 50 agents. Instance consultative, il traite des questions collectives liées à l'organisation des services, aux conditions de travail et à la gestion des ressources humaines.

Il incarne le droit à la participation des agents, favorisant le dialogue social et associant le personnel aux décisions de l'autorité territoriale.

Ses compétences couvrent :

- l'organisation des services,
- les conditions de travail,
- la politique RH,
- la santé et sécurité des agents.

Le CST émet des avis préalables sur ces sujets, renforçant la concertation et la prévention.

## LES + POUR MOI :

Le CST est un espace d'échange avec les représentants du personnel, permettant de comprendre les tensions et d'anticiper les conflits, faisant de l'élu un acteur clé du climat social.

Il offre une vision globale des enjeux RH du territoire : problématiques récurrentes, tendances (absentéisme, conditions de travail) et pratiques des autres collectivités.

En sécurisant les décisions — nombreuses à transiter par le CST — l'élu renforce la légitimité des projets. C'est aussi une opportunité de monter en compétence sur la stratégie RH, le management public et la conduite du changement.

Enfin, le CST constitue un réseau actif d'élus, de représentants du personnel et d'experts du CDG, favorisant le partage d'expériences et de bonnes pratiques.